

**DIRECTION DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Affaire suivie par Marie LUQUET

Tél. : 01 39 95 90 00

Courriel : [mluquet@ville-taverny.fr](mailto:mluquet@ville-taverny.fr)

N./Réf. : ML/MS/SD/CK/FP- Taverny Gestion COVID-19

Mesdames, Messieurs les Présidentes et  
Présidents des associations tabernaciennes

Taverny, le 25 février 2021

**Objet : demande de subvention municipale pour la saison 2020-2021**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre dynamisme et votre engagement face à la situation sanitaire dans laquelle nous vivons depuis maintenant un an est remarquable.

L'équipe municipale que je conduis, vous réaffirme le souhait de vous accompagner afin de permettre aux Tabernaciennes et aux Tabernaciens de bénéficier d'un accès à une activité culturelle, sportive ou solidaire.

Pour répondre à vos besoins et vos préoccupations et mieux valoriser votre activité associative, une refonte partielle des dossiers de demande de subvention municipale a été réalisée.

Un dispositif exceptionnel dédié aux mesures que vous avez mises en place pour le maintien des activités, dans ce contexte sanitaire contraint, vous est également proposé.

Pour la saison 2020-2021, quatre dispositifs de subvention sont proposés :

- **La subvention de fonctionnement** : participation au fonctionnement de la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social, afin de proposer une activité de qualité ;
- **La subvention d'aide au projet** : soutien à un projet conforme aux statuts de l'association, et organisé en partenariat avec la ville, dans une logique d'intérêt général partagé ;
- **La subvention de soutien à la compétition** : soutien d'une équipe ou un athlète individuel licencié dans un club tabernacien et évoluant dans un championnat de compétition de niveau au moins régional ;
- **La subvention de soutien à la crise COVID-19** : participation aux frais engagés pour la mise en œuvre des mesures sanitaires et/ou un soutien financier au plan de reprise à la pratique associative.

Consciente de votre investissement, j'apporterai une attention particulière à la qualité des projets présentés.

Aussi, pour la saison 2020-2021, je vous invite à constituer votre dossier de demande de subvention dès à présent, en vous rendant sur le site internet de la ville [www.ville-taverny.fr](http://www.ville-taverny.fr), Rubrique *Sport Vie associative / Demande de subvention* afin de télécharger le formulaire correspondant.

Un guide pratique est à votre disposition pour vous aider à remplir votre dossier de subvention.

La procédure à suivre est la suivante :

Étape 1 : nous envoyer le dossier complet, avec les pièces justificatives, par email à : [svie-associative@ville-taverny.fr](mailto:svie-associative@ville-taverny.fr).

Étape 2 : imprimer uniquement le formulaire de demande de subvention complété, le signer et le faire parvenir, accompagné de votre lettre de demande à l'attention de Madame le Maire; au *Service Vie Associative, direction des Sports et de la Vie Associative – 149, rue d'Herblay – 95150 TAVERNY*.

La date limite d'envoi du dossier complet par email et de la réception en version papier avec signature est fixée au **mardi 23 mars 2021**. Les dossiers parvenus après cette date ne seront pas traités.

Le service Vie associative se tient à votre disposition au 01.39.95.90.04 et [svie-associative@ville-taverny.fr](mailto:svie-associative@ville-taverny.fr)).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Florence PORTELLI  
Vice-présidente de la Région Île-de-France